

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/11/2011

Réception par le Prefet : 14/11/2011

Publication : 16/11/2011



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2011-11-2-6

Séance du mercredi 9 novembre 2011

SOCIETE FERMIERE DE LA MAISON DE L'ALSACE A PARIS CONVENTION FINANCIERE 2011

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31/03/2011 relative aux délégations de compétence du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la convention d'objectifs pluriannuel en date du 30 septembre 2009 intervenue entre les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et la Société Fermière de la Maison de l'Alsace à Paris,
- VU la délibération n°2010-4-2-3 du 7 décembre 2010 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue à la Société Fermière de la Maison de l'Alsace à Paris (SFMAP) une subvention d'exploitation d'un montant de 250 000 € au titre de l'exercice 2011,
- approuve la convention financière 2011 avec la SFMAP et autorise le Président à la signer,
- autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le chapitre 65, fonction 93, nature 6574, programme F742 du budget départemental.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

M. Flury ne participe pas au vote.